Plan sur l'accessibilité de l'Agence canadienne de développement économique du Nord (2025-2028)

This publication is also available in English under the title: Canadian Northern Economic Development Agency Accessibility Plan (2025-2028)

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Agence canadienne de développement économique du Nord

200-1106 Iqaluktuutiak Drive
Iqaluit (Nunavut) X0A 3H0
Adresse courriel : infonorth-infonord@cannor.gc.ca

www.cannor.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord (2025)

ISSN : 2817-0458

N° de cat. : R105-6F-PDF

Pour obtenir des renseignements sur d'autres publications de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, veuillez consulter la page suivante :
https://www.cannor.gc.ca/fra/1527700415531/1527700441697

Canada

Tables des matières

TABLE DES MATIÈRES 3
Énoncé d'accessibilité de l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) 4
Généralités 5
Emploi 6
Environnement bâti 8
Technologies de l'information et des communications (TIC) 11
Communications (autres que les TIC) 12
Approvisionnements en biens, en services et en installations 15
Conception et prestation des programmes et des services 15
Transports 17
Consultations 19
Rétroaction 20

Canada

Énoncé d'accessibilité de l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor)

CanNor est déterminée à favoriser et à préserver un milieu de travail inclusif, diversifié, équitable et accessible où chaque membre du personnel peut contribuer à sa pleine mesure et se sentir à l'aise d'exprimer son authenticité. Notre vision est celle d'une organisation représentative de la population que nous servons où les principes d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA) sont parfaitement incarnés dans tout ce que nous déclarons et faisons, et où chaque personne se sent responsable d'assurer le respect de ces principes. Nous savons que l'accessibilité est un cheminement et nous cherchons toujours des moyens de l'améliorer pour le personnel et la clientèle que nous servons.

CanNor adhère à une philosophie « inclusion par la conception », qui propose un environnement de travail inclusif et accessible pour le personnel et la clientèle de sorte que les mesures d'adaptation sont rarement nécessaires.

Généralités

Le plan sur l'accessibilité (2025-2028) de l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) s'harmonise avec la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et le *Règlement canadien sur l'accessibilité*, et est conforme à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap [non disponible en français]. Le présent plan a pour objectif d'assurer l'uniformité avec le Plan d'équité en matière d'emploi et le Plan d'embauche des Inuit (PEI).

Pour soumettre des commentaires sur le présent plan, ou pour signaler les obstacles au sein de CanNor ou à l'accès aux programmes de l'Agence, contactez-nous. Pour obtenir une copie en format alternatif, veuillez communiquer avec :

Sean O'Donnell
Directeur général des services ministériels et dirigeant principal des finances
Deuxième étage, 1106, immeuble Allavvik, C.P. 40

Iqaluit (Nunavut) X0A 3H0
Infonorth-infonord@cannor.gc.ca
1-855-897-2667

Canada

Emploi

CanNor s'engage à se doter d'un effectif représentatif de la population qu'elle sert. L'Agence met tout en œuvre pour que les systèmes et les processus des ressources humaines qui ont des répercussions sur le recrutement, le perfectionnement et la promotion soient exempts d'obstacles.

Objectifs :

- Toutes les personnes qui postulent, y compris celles en situation de handicap, perçoivent CanNor comme un employeur de choix.
- Les membres du personnel ont la certitude de bénéficier du soutien nécessaire pour réaliser leur plein potentiel dans le cadre de leurs fonctions à CanNor.
- L'Agence comblera le déficit de représentation du personnel en situation de handicap d'ici à 2028. Selon les données du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), les personnes en situation de handicap étaient sous-représentées d'environ 2,5 % au 31 mars 2024.

Réalisations depuis le 31 décembre 2022 :

- Nous avons créé un nouveau processus relatif à l'obligation de prendre des mesures d'adaptation qui intègre le passeport pour l'accessibilité en milieu de travail et met l'accent sur des réponses rapides, la mise en œuvre rapide des aménagements convenus, le partage d'informations nécessaires et une documentation minimale concernant une maladie ou un handicap.
- Nous avons mis en place le passeport pour l'accessibilité en milieu de travail pour les employé· e·s qui font face à des obstacles les empêchant d'atteindre leur plein potentiel. Le passeport met l'accent sur les obstacles et les solutions, et non sur les handicaps.
- Nous avons mis en place un nouveau libellé pour les offres d'emploi mettant en évidence l'engagement de CanNor en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité.
- CanNor procède actuellement à la mise à jour de ses feuilles de route d'apprentissage pour y inclure des cours tels que : Rendre ses documents accessibles (INC1V46) et Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et la levée des obstacles à l'accessibilité (INC115).

Pratiques courantes :

- À toutes les étapes du processus de recrutement, CanNor encourage les candidat·e·s à demander les mesures d'adaptation nécessaires pour soutenir leurs performances. À titre de pratique exemplaire, il est recommandé aux gestionnaires d'embauche de fournir à l'avance les questions d'entrevue afin de permettre aux personnes candidates de donner le meilleur d'elles-mêmes.
- Le personnel et les gestionnaires sont encouragés à consulter l'ombuds des petits ministères et organismes pour permettre la tenue de conversations confidentielles sur les préoccupations en milieu de travail.
- Les feuilles de route d'apprentissage de CanNor décrivent l'apprentissage obligatoire pour tout le personnel. La plupart des cours sont offerts en ligne par l'École de la fonction publique du Canada (EFPC). Plusieurs sont virtuels, accompagnés de documents imprimés accessibles, et autodirigés afin que l'apprenant·e puisse les suivre au moment qui lui convient et à son propre rythme. L'EFPC invite les fonctionnaires à envoyer des demandes concernant les exigences en matière de mesures d'adaptation pour l'accessibilité.
- Des renseignements sur les services d'accessibilité, de mesures d'adaptation et de technologie informatique adaptée sont inclus dans chaque lettre d'offre pour veiller à ce que les personnes nouvellement recrutées soient au courant du soutien en matière d'accessibilité qui leur est offert dès le début de leur emploi.

Obstacles et mesures :

Obstacle 1 : Les employé·e·s souffrant de handicaps invisibles déclarent pouvoir bénéficier de mesures d'adaptation, telles que des modifications de l'éclairage, un espace de travail calme et des horaires de travail souples, mais ne savent pas comment en discuter ou demander de telles mesures d'adaptation.

Mesure pour lever l'obstacle 1 :

- Mettre en œuvre le nouveau processus relatif à l'obligation de prendre des mesures d'adaptation, notamment en assurer la diffusion auprès des gestionnaires, du personnel et des personnes impliquées dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation, y compris des informations sur le passeport pour l'accessibilité en milieu de travail.

Obstacle 2 : La formation en langue seconde n'est pas entièrement accessible aux personnes souffrant de certains types de handicaps.

Mesure pour lever l'obstacle 2 :

- Lors de l'acquisition de services de formation en langue française, il convient de s'assurer que des options sont disponibles pour répondre aux besoins du personnel en situation de handicap. Cela peut inclure des instructeurs et instructrices ayant une expertise dans l'enseignement aux personnes ayant des difficultés d'apprentissage et la prestation d'un soutien en présentiel si nécessaire.

Environnement bâti

Certain·e·s employé·e·s de CanNor au bureau d'Iqaluit occupent des logements de l'État grâce à des ententes de location conclues avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Conformément à la Directive sur les postes isolés et les logements de l'État :

> En vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et la Politique sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation pour les personnes en situation de handicap dans la fonction publique fédérale du Conseil du Trésor, telle que modifiée au besoin, il incombe à l'institution de s'assurer que des mesures d'adaptation sont prises à l'égard du fonctionnaire en situation de handicap à moins que les mesures à prendre n'imposent une contrainte excessive. Les décisions et les pratiques issues de cette directive doivent être inclusives et ne créer aucun obstacle.

CanNor reconnaît les défis liés à la disponibilité des logements à Iqaluit et continuera de travailler avec le personnel et SPAC pour déterminer ceux qui sont adéquats et remédier aux problèmes d'accessibilité.

Objectifs :

- Tous les immeubles de bureaux occupés par CanNor sont accessibles aux personnes en situation de handicap assurant partout une circulation sûre et sans obstacle, ainsi que des voies d'entrée, de sortie et d'évacuations sécurisées.
- Les logements de l'État sont accessibles et les lacunes sont comblées dans les meilleurs délais.

- Le personnel est conscient des problèmes urgents d'accessibilité aux zones communes (rampe bloquée, porte ou ascenseur défectueux) et peut bénéficier de mesures d'assistance immédiates.
- Le personnel sait avec qui communiquer pour signaler un problème d'accessibilité dans l'environnement bâti.

Réalisations depuis le 31 décembre 2022 :

- Des portes accessibles ont été installées aux endroits suivants dans le bureau d'Iqaluit :
    - aux entrées avant et arrière;
    - à la salle de toilettes du 1er étage;
    - à l'entrée de l'espace de bureau et à la salle de toilettes du 2e étage;
    - à l'entrée de l'espace de bureau et à la salle de toilettes du 3e étage.
- Des lampes de bureau ont été mises à la disposition du personnel dans tous les bureaux où l'éclairage posait problème ou où des mesures d'adaptation étaient nécessaires. Un processus a été mis en place pour demander une lampe de bureau, redistribuer les lampes existantes dans la mesure du possible et au besoin, en acheter de nouvelles pour en assurer l'accessibilité.
- Compte tenu des longs hivers sombres et de leurs effets sur l'humeur, le niveau d'énergie et, éventuellement, la productivité, des lampes de luminothérapie (pour combattre les troubles affectifs saisonniers) ont été achetées et peuvent être empruntées par le personnel dans les cinq bureaux de CanNor. Un processus est en place pour permettre au personnel d'accéder aux lampes de luminothérapie communes en cas de besoin. Cette initiative soutient la santé mentale du personnel et témoigne de notre engagement en faveur de l'accessibilité en milieu de travail.

Pratiques courantes :

- Les logements de l'État à Iqaluit sont fournis par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). À l'heure actuelle, il n'y a pas de logements entièrement accessibles. Lors de la demande de location d'une unité résidentielle, l'accessibilité peut être vérifiée. CanNor prendra en charge le coût des modifications des unités d'habitation existantes si nécessaires.

- Nous travaillons avec la gestion de l'immeuble et SPAC pour résoudre les problèmes d'accessibilité dans nos cinq bureaux et dans les logements de l'État à Iqaluit.

Obstacles et mesures :

Obstacle 1 : La sécurité du personnel à mobilité réduite a été mise en évidence lors d'un exercice d'incendie au bureau de CanNor à Ottawa.

Mesure pour lever l'obstacle 1 :

- CanNor travaillera avec la gestion de l'immeuble pour résoudre les problèmes particuliers liés à la sécurité du personnel à mobilité réduite.

Obstacle 2 : La porte de l'espace de travail du bureau de Whitehorse n'est pas accessible.

Mesure pour lever l'obstacle 2 :

- CanNor travaillera avec la gestion de l'immeuble pour veiller à ce qu'une porte accessible soit installée dans l'espace de travail du bureau de Whitehorse.

Obstacle 3 : Les employé·e·s ne connaissent pas la procédure à suivre pour demander des mesures d'adaptation ou hésitent à faire part de leurs préoccupations. Les préoccupations particulières formulées comprennent les niveaux de bruit dans les bureaux et l'accessibilité du stationnement dans les bureaux de CanNor.

Mesure pour lever l'obstacle 3 :

- Un article sera rédigé dans l'infolettre interne Aurores boréales afin de rappeler aux membres du personnel la procédure à suivre pour faire part de leurs préoccupations sur le lieu de travail.
- Le processus relatif à l'obligation de prendre des mesures d'adaptation sera entièrement mis en œuvre et sera publié sur la page Inclusion, diversité, équité, accessibilité (IDEA) de l'intranet.
- Les gestionnaires amorceront des discussions avec tout le personnel concernant l'environnement de travail, les obstacles rencontrés et les mesures d'adaptation qui pourraient être nécessaires.

Autres mesures :

- Des rappels seront publiés deux fois par an dans l'infolettre Aurores boréales concernant :
    - la politique sans parfum de CanNor;
    - la démarche à suivre pour demander une lampe de bureau;
    - la procédure pour emprunter une lampe de luminothérapie;
    - les personnes avec qui communiquer pour signaler une préoccupation concernant l'environnement bâti.

Technologies de l'information et des communications (TIC)

L'accessibilité des technologies de l'information et des communications (TIC) est l'équivalent numérique de l'accessibilité de l'environnement physique. CanNor juge essentiel que tout le personnel et la clientèle puissent accéder aux données, exécuter des tâches et avoir les mêmes services en utilisant la technologie de l'information.

CanNor reçoit ses services de technologie de l'information (TI) d'autres ministères dans le cadre d'un protocole d'entente.

Objectifs :

- Tout le personnel et la clientèle/le public (le cas échéant) ont accès aux nouveaux systèmes, logiciels, sites Web et équipements.
- Les employé·e·s de CanNor ont à leur disposition le matériel et les logiciels nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités et savent avec qui communiquer en cas de problème.

Réalisations depuis le 31 décembre 2022 :

- Des informations ont été fournies au moyen de l'infolettre interne et dans un courriel destiné à l'ensemble du personnel au sujet de l'équipe Accessibilité, adaptation et technologie informatique adaptée (AATIA) et du Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail du gouvernement du Canada.

Pratiques courantes :

- Nous continuons d'offrir sur une base individuelle une formation ponctuelle sur l'accessibilité des outils interactifs et des logiciels.

- Le nouveau contenu sur l'Internet et dans l'intranet est entièrement accessible, et des modifications sont apportées au contenu existant au fur et à mesure que des problèmes sont signalés.

Obstacles et mesures :

- Aucun obstacle particulier n'a été relevé lors des consultations.

Mesures :

- Fournir des rappels semestriels et des informations actualisées sur l'équipe Accessibilité, adaptation et technologie informatique adaptée (AATIA) dans l'infolettre Aurores boréales.
- Inclure sur la page intranet IDEA de CanNor des renseignements sur les caractéristiques d'accessibilité des produits Microsoft.

Communications (autres que les TIC)

CanNor s'engage à diffuser des activités et des produits de communication qui sont accessibles par défaut. Une communication claire et directe aide à éliminer les obstacles, ce qui permet à tout le monde d'accéder pleinement à l'information et aux services, de participer aux consultations et aux discussions et d'assister aux événements.

Dans le cadre du protocole d'entente conclu entre CanNor et Services aux Autochtones Canada (SAC), SAC offre un soutien technique et des conseils pour aider CanNor à respecter les normes du gouvernement du Canada en matière de publication Web et d'accessibilité. SAC appuie l'engagement de CanNor à l'égard du contenu accessible en aidant à la gestion du contenu, à la conception des pages Web, au codage, à l'accès aux ensembles d'outils et au respect des lignes directrices sur l'accessibilité. Cette collaboration garantit que tout le contenu numérique respecte les pratiques exemplaires en matière de lisibilité, de convivialité et d'accessibilité, ce qui permet aux Canadiens et Canadiennes d'accéder facilement aux ressources et aux services de CanNor et d'y participer. L'équipe des Communications de CanNor et SAC continuent de surveiller l'accessibilité des sites intranet et Internet et d'apporter des mises à jour au besoin. Dans le cadre de la refonte en cours du site intranet, CanNor veille à ce que toutes les sections soient entièrement accessibles et à ce que le nouveau contenu soit

conçu en fonction de l'accessibilité.

Objectifs :

- Donner la priorité à l'accessibilité lors de l'élaboration de présentations, de documents et de produits destinés à la clientèle interne.
- Fournir au public et à la clientèle, sur demande, des informations dans des formats alternatifs, notamment des documents imprimés, en gros caractères ou en braille.
- Donner au personnel de CanNor les connaissances, les outils et la formation nécessaire pour reconnaître les problèmes d'accessibilité et respecter les normes établies.
- Continuer à respecter l'ensemble des normes en matière d'accessibilité du contenu Web tant interne et qu'externe de CanNor.

Réalisations depuis le 31 décembre 2022 :

- Nous avons fourni de l'information sur la façon d'utiliser un langage clair au moyen de plusieurs modes de communication, comme les courriels destinés à tout le personnel, les articles sur intranet et les réunions d'équipe.

  Depuis janvier 2025, l'équipe des Communications distribue chaque semaine une infolettre interne incluant une « section d'apprentissage » qui fournit des renseignements sur l'accessibilité dans les communications et les produits écrits pour que le sujet reste d'actualité.
- Depuis janvier 2025, le contenu de l'intranet fait l'objet de mises à jour régulières afin d'en améliorer l'accessibilité et la lisibilité.
- En août 2025, CanNor a introduit des modèles de produits de communication accessibles afin de promouvoir l'application cohérente des exigences en matière d'accessibilité dans l'ensemble de l'Agence.

Pratiques courantes :

- Les messages à l'intention de tout le personnel distribués au moyen d'InfoNord et de l'infolettre interne Aurores boréales respectent les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) en matière d'accessibilité, utilisent un langage inclusif et des liens Web descriptifs, sont rédigés en langage clair et sont disponibles dans les deux langues officielles.
- Du texte alternatif accompagne les photos et les graphiques dans les documents

clés de CanNor, notamment le plan ministériel, le rapport ministériel sur les résultats, les rapports d'évaluation, les rapports annuels au Parlement et le cahier de transition du ministre. Tous les documents organisationnels sont disponibles sur le site Web de l'Agence dans un format accessible.
- Les gestionnaires encouragent l'utilisation d'un langage clair et de documents accessibles au sein de leurs équipes afin d'améliorer la clarté et l'accessibilité dans toutes les communications.

Obstacles et mesures :

Obstacle 1 : Les courriers électroniques et les documents produits par CanNor ne sont pas toujours accessibles aux membres du personnel qui utilisent des lecteurs d'écran ou qui sont incapables de lire les imprimés.

Mesure pour lever l'obstacle 1 :

- Promouvoir les pages Web Rendre vos courriels accessibles et Créer un document accessible du gouvernement du Canada auprès du personnel de CanNor par l'entremise de l'infolettre Aurores boréales.
- Inclure les ressources Rendre vos courriels accessibles et Créer un document accessible sur la page intranet d'IDEA.

Autres mesures :

- Promouvoir l'utilisation de la *Boîte à outils de l'accessibilité numérique*.
    - Inclure un article dans l'infolettre Aurores boréales deux fois par an.
    - Inclure de l'information sur la boîte à outils sur la page intranet d'IDEA.
- Améliorer les connaissances et la compréhension du personnel à l'égard du langage clair, de l'écriture inclusive et de l'accessibilité :
    - Publier quatre fois par an dans l'infolettre Aurores boréales un article sur le langage clair, l'écriture inclusive et l'accessibilité, et y présenter les cours de l'École de la fonction publique du Canada, ainsi que des liens vers les ressources et les messages des champions et championnes.

- Par l'intermédiaire de l'infolettre Aurores boréales, promouvoir l'accessibilité au sein de CanNor, notamment en publiant des articles sur la Semaine nationale de l'accessibilité, la Journée internationale des personnes en situation de handicap et les activités de formation visant à sensibiliser le public et à créer un environnement de travail inclusif.

Approvisionnements en biens, en services et en installations

L'approvisionnement accessible consiste à relever les obstacles à l'accessibilité et à déterminer comment définir les exigences pour répondre aux besoins d'un large éventail de personnes utilisatrices en bout de chaîne. Nous continuons de suivre les directives et l'orientation de SPAC tout en comptant sur notre fournisseur de services, Services aux Autochtones Canada (SAC).

Obstacles et mesures :

- Aucun obstacle n'a été relevé au cours du processus de consultation.

Conception et prestation des programmes et des services

CanNor s'engage à veiller à ce que la clientèle (actuelle et future) en situation de handicap ait un accès sans obstacle aux programmes et aux services. CanNor continuera à travailler pour s'assurer que les programmes, les processus de candidature et les exigences en matière de rapports sont exempts d'obstacles culturels, comportementaux, physiques et systémiques.

Objectifs :

- Les nouvelles politiques et les nouveaux programmes sont élaborés en utilisant l'accessibilité par défaut. Le personnel de CanNor possède les compétences nécessaires pour résoudre la question de l'accessibilité à l'étape de la conception.
- Les renseignements et les outils du programme de financement sont disponibles dans de multiples formats, sur demande.

Réalisations depuis le 31 décembre 2022 :

- CanNor a mené une enquête auprès de sa clientèle à la fin de l'année 2024 pour déterminer s'il existait des obstacles à l'accès aux programmes ou aux services de l'Agence. La clientèle n'a signalé aucun obstacle de nature :
    - physique ou architecturale;
    - technologique;
    - comportementale;
    - systémique.

  Certains commentaires concernant les obstacles à l'information et aux communications ont été formulés et sont détaillés ci-dessous (obstacles et mesures).
- La page d'accueil du site Internet de CanNor comporte un lien « Contactez-nous » qui fournit les coordonnées de chacun de nos bureaux.

Pratiques courantes :

- Les demandes de financement sont disponibles en format Word et PDF à remplir. Nous acceptons les demandes en ligne et sur papier, y compris les demandes manuscrites.
- Nous avons une ligne téléphonique générale pour recevoir les demandes de renseignements et nous pouvons tenir des rencontres individuelles en personne ou virtuellement pour appuyer le processus de demande.
- Nous sommes en mesure de fournir des documents dans des formats alternatifs sur demande.

Obstacles et mesures :

Obstacle 1 : Les caractères d'imprimerie et la taille de la police sur les formulaires de demande sont souvent trop petits. Le libellé (instructions et/ou questions) de la demande en format PDF, de la demande en format Word et de la demande à remplir est différent.

Mesure pour lever l'obstacle 1 :

- Examiner les formulaires de demande de financement (Word, PDF à remplir) pour assurer la cohérence de la formulation des instructions et des questions. Examiner la taille de la police et l'augmenter autant que possible pour une meilleure accessibilité.

- Lors de la création ou la mise à jour de formulaires de demande de financement, veiller à aligner la version Word, le PDF à remplir et tout autre format, tout en conservant partout la taille de police appropriée.

Obstacle 2 : Les exigences en matière de rapports sont trop complexes.

Mesure pour lever l'obstacle 2 :

- Examiner les exigences en matière de rapports pour s'assurer que les instructions sont rédigées en langage clair et que seules les informations essentielles sont demandées.

Transports

CanNor n'est pas responsable du transport de la clientèle ou du public, mais l'Agence s'engage à veiller à ce que tous les membres du personnel qui doivent se déplacer pour s'acquitter de responsabilités liées à l'emploi puissent le faire en toute sécurité.

Chaque bureau de CanNor à Iqaluit, Yellowknife et Whitehorse dispose d'un véhicule d'entreprise que les employé·e·s peuvent utiliser pour s'acquitter de leurs responsabilités liées au travail. Les véhicules offerts dans ces bureaux à l'heure actuelle ne sont pas accessibles. Lorsque de nouveaux véhicules seront achetés au cours des deux ou trois prochaines années, l'accessibilité sera prise en compte dans les décisions d'achat.

CanNor mettra ces véhicules à la disposition d'autres ministères fédéraux, s'ils ont besoin d'un véhicule accessible. Des services de taxis accessibles sont disponibles à Whitehorse.

Les déplacements dans le Nord présentent des défis uniques et, par le passé, certain·e·s employé·e·s ont connu des difficultés liées à l'accessibilité dans les déplacements (ces employé·e·s ont eu de la difficulté à monter à bord ou à descendre d'un petit avion en raison des options d'accessibilité limitées). Lorsqu'un membre du personnel ne peut pas être accommodé de façon sécuritaire par les transports en

commun, d’une manière qui préserve sa dignité, l’organisation travaillera avec cette personne pour explorer des solutions de rechange.

Objectifs :

- Les membres du personnel qui doivent voyager sont logés de manière sûre et dans le respect de leur dignité.

Obstacles et mesures :

- Aucun obstacle particulier n'a été relevé lors des consultations.

Mesures :

- CanNor examinera, en consultation avec Services publics et Approvisionnement Canada et d'autres ministères fédéraux à Iqaluit, Yellowknife et Whitehorse, la possibilité d'avoir un véhicule accessible pour le personnel.
- Lorsqu'un membre du personnel de CanNor ne peut pas utiliser les transports en commun en toute sécurité, et d'une manière qui préserve sa dignité, CanNor travaillera avec cette personne pour trouver des solutions de rechange qui lui permettront d'assumer ses responsabilités.

Consultations

- Comité pour l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité (IDEA) (anciennement le comité pour l'accessibilité) : Le Comité pour l'IDEA de CanNor comprend des membres du personnel en situation de handicap et sans handicap des cinq bureaux (Iqaluit, Pilimmaksaivik, Yellowknife, Whitehorse et région de la capitale nationale) ainsi que des spécialistes des sept secteurs clés. Le comité a reçu des mises à jour tout au long de l'élaboration du plan et a eu l'occasion de formuler des commentaires et des suggestions avant sa publication.
- Personnel en situation de handicap : Un groupe de discussion composé de membres du personnel en situation de handicap a été formé pour discuter du Plan sur l'accessibilité, identifier les obstacles sur le lieu de travail dans les sept domaines clés et formuler des suggestions de mesures pour atténuer ces obstacles.
- Sondage auprès du personnel : Dans le cadre d'une Étude des systèmes d'emploi récemment achevée, CanNor a mené un sondage auprès du personnel afin de recueillir des informations sur divers aspects de l'expérience d'emploi au sein de l'Agence. Certaines des informations recueillies étaient pertinentes

et ont éclairé l'élaboration de ce Plan sur l'accessibilité.

- Comité exécutif : Le Comité exécutif a reçu des mises à jour sur l'accessibilité tout au long de l'année. Les membres du Comité ont contribué à la rédaction de ce rapport et renouvelé leur engagement envers l'accessibilité à CanNor.

Rétroaction

Le Plan sur l'accessibilité (2022) et les rapports d'étape de CanNor se trouvent sur le site Web de l'Agence. Le Processus de rétroaction sur l'accessibilité encourage la rétroaction sur l'expérience d'accessibilité à CanNor. Des options pour donner de la rétroaction sont fournies.

Aucune rétroaction n'a été fournie depuis la publication du Plan sur l'accessibilité de CanNor en décembre 2022.